

Extrait du registre des décisions

Bureau du 16 mars 2023

n° 023-23

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché F21015 relatif aux travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray dans la commune de La Motte-Servolex (lot 2 relatif aux travaux de renforcement du surpresseur et de la station de pompage)*

• date de convocation le 10 mars 2023 • nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution (à côté de la mairie), sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Isabelle Dunod à Jean-Benoît Cerino - de Christelle Favetta-Sieyes à Daniel Rochaix - de Max Joly à Philippe Gamen - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Christophe Richel à Michel Dyen

• conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Christian Gogny - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 16 mars 2023

délibération n° 023-23

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché F21015 relatif aux travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray dans la commune de La Motte-Servolex (lot 2 relatif aux travaux de renforcement du surpresseur et de la station de pompage)**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le lot 2 « travaux de renforcement du surpresseur et de la station de pompage » du marché concernant les travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray dans la commune de La Motte-Servolex, a été confié au groupement d'entreprises Aqualians / Mauro TP / Sogea.

Le lot 2 est composé d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle, pour un montant total de 134 700 € HT :

- tranche ferme : travaux de génie civil, d'équipements hydrauliques et électromécaniques sur le site du Noiray (113 250 € HT),
- tranche optionnelle 3 : travaux d'équipements hydrauliques et électromécaniques sur le site du réservoir des Creux (21 450 € HT).

Les travaux ont été achevés en octobre 2022.

Un avenant est nécessaire pour acter les modifications effectuées en cours de chantier.

D'une part, des travaux supplémentaires ont été réalisés dans le cadre de la tranche ferme. Le choix de l'implantation finale de la station de pompage du Noiray, en hauteur par rapport aux conduites d'alimentation existantes, a nécessité une augmentation du dimensionnement des pompes et l'ajout de ventouses.

Le montant de ces travaux représente une plus-value de 5 490 € HT.

D'autre part, des moins-values sont liées à des prestations non réalisées pour un montant total de 4 500 € HT :

- tranche ferme : 2 830 € HT
- tranche optionnelle 3 : 1 670 € HT.

L'avenant s'élève ainsi à 990 € HT, ce qui représente un pourcentage de 0,73 % environ des montants cumulés de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 3.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F21015,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au marché F21015,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

023-23

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché F21015 relatif aux travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray dans la commune de La Motte-Servolex (lot 2 relatif aux travaux de renforcement du surpresseur et de la station de pompage)
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	23 mars 2023
Annexe(s) :	Avenant 1 marché F21015

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20230323-lmc1H29075H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H29075H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	23 mars 2023
Date de réception en Préfecture :	23 mars 2023
Publication sur le site internet:	jeudi 23 mars 2023